



## PROTOCOLE DE REOUVERTURE DES VISITES AUX RESIDENTS

### ➤ La prise de rendez-vous

Les psychologues indiqueront aux cadres de santé les résidents pour lesquels l'organisation de visites apparaît nécessaire au regard de l'impact sur leur santé. La priorité sera donnée à ces résidents. Les cadres de santé contacteront alors les familles pour leur proposer un rdv.

En dehors de ces situations, les demandes de visites seront formulées par la personne qui souhaite se déplacer auprès de son proche. La demande devra être formulée par téléphone du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h ou par mail à l'adresse [direction@hblr.fr](mailto:direction@hblr.fr) en précisant l'identité du demandeur et de l'éventuel accompagnant, le nom du résident et éventuellement le jour de préférence pour la visite. L'assistante de direction fera suivre les appels téléphoniques et mails à la cadre du service concerné, charge à elle de veiller à l'accord du résident, d'inscrire le rdv sur le planning et de faire suivre ce planning au secrétariat de direction. Un courrier de réponse sera adressé au demandeur pour infirmer ou confirmer le rdv en précisant la date et l'heure. Ce courrier sera accompagné de la charte de bonne conduite et le questionnaire médical à remettre complétés et signés par les visiteurs lors de leur venue.

### ➤ Les jours, heures et lieux de visites

Les visites auront lieu du lundi au vendredi de 14h30 à 15h. Une seule visite par jour et par secteur sera organisée en un 1<sup>er</sup> temps. Le nombre de visites par jour évoluera progressivement. Les lieux de visites seront les suivants :

#### a) Cabanis

1. Dans la cour d'honneur si la météo le permet
2. Dans le petit salon (côté administration) si la météo ne permet pas la visite en extérieur
3. Dans la chambre si l'état de santé du résident le justifie

**b) HM1**

1. Dans le jardin devant le bâtiment si la météo le permet
2. Dans le hall si la météo ne permet pas la visite en extérieur
3. Dans la chambre si l'état de santé du résident le justifie

**c) HM2**

1. Dans le parc devant le bâtiment si la météo le permet
2. Dans la salle polyvalente si la météo ne permet pas la visite en extérieur
3. Dans la chambre si l'état de santé du résident le justifie

➤ **Les consignes à respecter**

- a) Dans tous les cas, une distance d'au moins 1m50 doit être respectée entre le résident et les visiteurs. Aucun contact physique n'est autorisé ni aucun transit direct d'objet quel qu'il soit (téléphone, denrées, document...). Un professionnel de l'établissement restera à proximité de la rencontre pour veiller au respect de cette consigne.
- b) Les visiteurs doivent porter un masque, se laver les mains dès qu'ils entrent dans l'enceinte et une prise de température avec inscription sur un registre aura lieu.
- c) Si la visite a lieu en chambre, 1 seul visiteur est toléré. Il devra également porter des gants et une sur blouse.

➤ **Organisation :**

- Un soignant du service accompagne le résident au lieu de rdv à 14h30. Si la visite se fait en chambre, le soignant va accueillir la famille à l'entrée du bâtiment.
- Le soignant accueille le visiteur, l'invite à se nettoyer les mains, récupère la charte signée et le questionnaire complété et procède à la prise de température.
- Au terme des 30 minutes, le soignant soit raccompagne le résident dans son service en lui lavant les mains soit raccompagne le visiteur à l'entrée du bâtiment.

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES VISITES DANS LE CADRE DU COVID 19

### PREAMBULE :

*La Direction, dans le cadre de son pouvoir réglementaire d'organisation des visites et suite aux annonces ministérielles du 19 avril 2020, autorise à nouveau les visites en EHPAD selon une **organisation précise**. La présente charte **engage** l'établissement, les usagers et les visiteurs.*

*L'objet de ces visites est de maintenir le **lien social** entre les résidents et leurs proches et ce afin de lutter et/ou prévenir une détresse psychologique avec incidences sur leur état de santé.*

*Cet objectif vertueux ne doit pas faire oublier la nécessaire **maîtrise du risque de contagion** accru du fait même de ces visites qui y est associé.*

*Un principe de confiance quant au strict respect des règles ci-après définies anime donc la présente charte.*

### PRINCIPES D'ORGANISATION DES VISITES :

- Les visites sont à la demande ou selon la manifestation du besoin exprimé par le **résident**.
- Les visites sont organisées sur prise de **rendez-vous téléphonique** ou par mail
- Les visites s'effectuent dans un **lieu** identifié et aménagé spécifiquement. Si le déplacement vers ce lieu est impossible ou délétère pour le résident, les visites peuvent avoir lieu en chambre.
- **Un seul visiteur** est autorisé par visite (possibilité pour 2 visiteurs si la visite n'a pas lieu en chambre)
- Le visiteur doit être **majeur** (exception : mineur autorisé en cas de fin de vie).
- **Si plusieurs proches veulent être visiteurs**, sans que ces derniers n'arrivent à un consensus pour décider de qui sera le visiteur de la semaine, la priorisation sera effectuée selon la décision du résident visité. Si ce dernier est dans l'incapacité de s'exprimer et/ou si l'équipe est dans l'incapacité de deviner le souhait du résident, il sera proposé la **1<sup>ère</sup>** visite au référent familial dûment identifié dans le dossier du résident. S'il n'y en pas ou si ce dernier ne souhaite pas venir, selon le même principe il sera proposé la visite à la personne de confiance, puis le tuteur le cas échéant et enfin les autres proches. Pour les visites qui suivent, l'identification des visiteurs prioritaires peut être la même ou prévoir un roulement entre les proches, sous couvert de la décision du résident et/ou si celui-ci est dans l'incapacité de s'exprimer sur la proposition de l'équipe pluridisciplinaire.
- La visite est d'une **durée** de 30 minutes maximum.
- **Les visites ne peuvent être autorisées tous les jours et toutes les semaines pour chaque résident afin de respecter l'équité entre tous les résidents**. Un même visiteur ne peut donc espérer venir plusieurs fois sur une semaine.
- Les visites n'ont lieu que **l'après-midi du lundi au vendredi de 14h30 à 15h**

- Les objets et denrées ramenés par le visiteur seront conservés 24 heures dans une salle fermée. Ils ne peuvent être transmis de mains à mains aux résidents.

### Préparation à la visite

- Le visiteur suit un protocole strict de préparation :
  - ⇒ Lavage des mains et/ou application de solution hydro-alcoolique ;
  - ⇒ Port du masque apporté par le visiteur,
  - ⇒ Port d'une blouse si la visite a lieu en chambre
  - ⇒ Port de gants si la visite a lieu en chambre
  - ⇒ Prise de température

*(Si le résident est malade, la visite peut être maintenue avec des mesures de précaution renforcées au niveau des Equipements de Protection Individuels, soit ajout de port d'une surblouse, d'une charlotte, etc.)*

- ⇒ Réponses au questionnaire :

*(Si le visiteur a subi un test de dépistage Covid-19, il apportera les résultats le jour de la visite)*

### PENDANT LA VISITE :

- Le visiteur respecte les circuits d'arrivée et de sortie indiqués par l'agent référent, il n'en déroge pas.
- Le visiteur évitera autant que faire se peut de toucher les objets, murs et rampes, poignées de porte, sur leur chemin.
- Une distance minimale de 1 mètre 50 est respectée entre le visiteur et le résident.
- **Aucun contact physique n'est autorisé.**
- Le visiteur ne devra pas circuler d'une pièce à une autre (exemple : aller à la salle de soins pour demander des renseignements). Les contacts téléphoniques suppléent à ce besoin.

### FIN DE LA VISITE :

La même conduite que le circuit d'arrivée est à respecter s'agissant du circuit de sortie :

- ⇒ Eviter de toucher les objets, mobilier, mur, rampes, poignées de porte, etc. sur le chemin.
- ⇒ Le visiteur est ensuite raccompagné jusqu'à la sortie. Aucune prise de rendez-vous orale n'est prise à cette occasion.

**En cas de non-respect de ces règles, le visiteur sera interdit de visite jusqu'à nouvel ordre et le résident placé en confinement en chambre pour sa protection et celle de la communauté des résidents et professionnels.**

La Direction

---

Je soussigné(e) (nom/prénom) ....., proche de M./ Mme ....., atteste avoir pris connaissance de la Charte des visites autorisées dans le cadre du COVID-19 et m'engage à la respecter. Je suis informé(e) que si je ne respecte pas cette charte, je serais interdit de visite jusqu'à nouvel ordre et mon proche sera placé automatiquement en confinement en chambre pendant 14 jours.

Date :

Signature :



## QUESTIONNAIRE

*Ce questionnaire est réalisé par le visiteur lors de sa venue sur site. Ses réponses l'engagent.*

1. Avez-vous pris connaissance de la Charte ?  OUI  NON  
Charte rendue signée (vaut acceptation des règles)
  
2. Avez-vous compris les consignes de visite ?  OUI  NON  
Si pas, quelles sont vos interrogations ?  
.....  
.....
  
3. Avez-vous été malade dernièrement ?  OUI  NON  
Si oui, à quand remontent vos derniers symptômes ?  
.....  
Si oui, décrivez vos symptômes :  
.....  
.....  
.....  
.....
  
4. Avez-vous subi un test de dépistage Covid-19 ?  OUI  NON  
Dans l'affirmative, merci de transmettre les résultats du test.
  
5. A ce jour, avez-vous :
  - a. Pris dans les 12h précédentes, un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, etc...)  OUI  NON
  - b. De la fièvre ?  OUI  NON
  - c. Des maux de tête ?  OUI  NON
  - d. Des courbatures ?  OUI  NON
  - e. Des troubles digestifs (exemple : diarrhées) ?  OUI  NON
  - f. Des moments de désorientation ?  OUI  NON
  - g. Dernièrement subi des chutes ?  OUI  NON
  - h. Une perte de l'odorat ?  OUI  NON
  - i. Une perte du goût (à distinguer de l'envie de manger) ?  OUI  NON

Température du visiteur au moment de la visite : .....

Date :

Signature du visiteur :

